

Présents : M. Christian MAZIERE, Maire, M. Jean-Pierre CHATEAUREYNAUD, Mme Sylviane NÉE, adjoints. M. Claude BERSAC, M. Thierry DENEPOUX, Mme Anne KLEINE, M. Bernard MOIRAND, M. Henri ROBERT,

Absents : excusés: Mme Frédérique VALLON, Mme Céline REJASSE

Pouvoir : Mme Frédérique VALLON donne pouvoir à M. Claude BERSAC, Mme Céline REJASSE donne pouvoir à Mme Anne KLEINE

Secrétaire de séance : Mme Anne KLEINE

Les comptes rendu de la séance du 16 décembre 2016 et du 27 janvier 2017 ont été approuvés

COMPTE RENDU DES REUNIONS ET VISITES :

• Réunion du ruban Vert.

Mme Sylviane NÉE informe que le ruban vert rencontre les maires pour faire le point sur le besoin des habitants et demande si l'association peut une fois dans l'année bénéficier de la réservation de la salle polyvalente et de la salle des associations gratuitement. Le Conseil accepte de laisser la salle polyvalente gratuitement une fois dans l'année, comme cela se faisait auparavant.

• Information sur l'utilisation de la salle des mariages pour les TAP (Temps d'activité périscolaire).

Mme. Sylviane NÉE informe que l'animateur des TAP (Temps d'activité périscolaire) va utiliser la salle des mariages le mardi et le vendredi de 13h30 à 14h15 pour 8 enfants pour faire de la musique. Des chaises en bois seront installées.

• Projet d'une micro crèche Mme. Sylviane NÉE informe qu'elle a rencontré à la mairie, trois personnes de la commune de Biras et de Bourdeilles qui souhaiteraient créer une micro crèche. Le lieu est à déterminer. Elles ont laissé un questionnaire destiné à l'analyse des besoins en matière de mode d'accueil.

• Réunion le 30/01 PLUI (Plan Local urbanisme intercommunal).

M. Bernard MOIRAND informe après le diagnostic issu des différents intervenants, des législations et de l'état de notre territoire, il a été choisi un PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) « l'âme du PLUi ».

Les grands axes de travail sont donc définis : environnement et écologie, cadre de vie, habitat et mobilité, économie.

Ils en résultent 3 grandes orientations :

L'identité et la qualité du territoire : préservation de la qualité du cadre de vie, patrimoine (bâti et naturel), paysage...

L'attractivité et la désirabilité du territoire : habitat et redynamisation des centres-bourgs, commerces et services de proximité, équipements (offre de santé, espaces publics fédérateurs de lien social, etc.), réseaux (comme internet)...

L'armature du territoire : structuration du territoire, complémentarité des bourgs, « réseau » économique, mobilités, articulation entre milieux urbanisés et milieux naturels...

Le scénario choisi est celui de « la campagne habitée ». En effet les conditions sont réunies pour que la croissance démographique se poursuive à un rythme modéré et pour éviter les déséquilibres sociaux et démographiques entre le nord et le sud. Pour cela la Communauté de Communes Dronne et Belle doit faire un investissement politique fort.

Les prochaines réunions publiques auront lieu les 13 et 14 Mars. Pour la Chapelle se sera le 13 à 9h30 à la salle des fêtes de Quinsac.

Une réunion aura lieu mardi 7 mars à la Mairie avec quelques conseillers pour discuter et répertorier les petits monuments tels que des croix, des sources, arbres ...

• **Réunion le 27/ 02 du SIVOSS (Syndicat à vocation scolaire et sportive) de Brantôme**

Mme Sylviane NÉE informe que le quorum n'étant pas requis, la réunion n'a pas eu lieu. Elle informe qu'une commission pour expliquer l'écart du financement du gymnase pour les communes a été demandée par les élus présents. Une réunion aura lieu le jeudi 9 mars à 9h30.

• **Lettre au SMCTOM (Syndicat Mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères)**

Suite au dernier conseil, M. Bernard MOIRAND expose le mail qui a été envoyé au SMCTOM à M. Claude CHABROL. Le service de passage des poubelles n'est pas satisfaisant. Une rencontre aura lieu fin mars

• **Réunion du SRB Dronne (Syndicat Rivières Bassin Dronne)**

M. Claude BERSAC informe qu'en 2015 le nombre de ragondins était de 4 100 et en 2016 de 3 438. Le SRB Dronne affiche un excédent de 204 874 € le budget pour 2017 sera de 735 400 €. La cotisation pour l'année 2017 sera de 5.64 € par habitant.

INSTALLATION ARMOIRE DEGROUPEMENT FREE

M. le Maire expose à l'Assemblée qu'il a reçu une personne de SPIE intervenant pour FREE qui demande l'autorisation au Conseil d'installer une armoire en face de la bascule. Pour la redevance de l'occupation du domaine public, la société FREE propose 100 € pour l'année.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil, pour 250 €.

Après délibération, le Conseil autorise l'installation de l'armoire FREE et décide que la cotisation de la redevance annuelle du domaine public sera de 250 €.

8 pour 2 abstentions

SUBVENTIONS DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) ET CONTRATS OBJECTIFS POUR LA BACHE A INCENDIE

M. le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de prendre une délibération pour le dossier DETR et Contrats d'objectifs concernant la bâche à incendie. Il donne communication du devis : 24 000 HT 29 400 TTC.

Le Conseil décide de reporter cette délibération pour se renseigner sur une autre façon de faire, voir notamment pour une réserve d'eau type étang

DELIBERATION POUR ACHAT DE TERRAIN POUR LA BACHE INCENDIE ET LE CHOIX DU GEOMETRE

M. le Maire demande si l'on continue les démarches pour l'achat du terrain concernant la bâche à incendie et si on demande des devis pour le choix du géomètre.

Le Conseil décide de faire les démarches pour l'achat du terrain et de voir pour le choix du géomètre.

Délibéré à l'unanimité

SUBVENTION A ATTRIBUER AU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA DORDOGNE (SDIS24) POUR PARTICIPER AU FINANCEMENT DE L'OPERATION DE RECONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE BRANTOME-EN-PERIGORD

M. le maire demande si l'on peut rajouter cette délibération à l'ordre du jour.

Le Conseil accepte de l'ajouter à l'ordre du jour.

M. Le Maire informe l'assemblée du projet de reconstruction du centre d'incendie et de secours (CIS) du Brantôme-en-Périgord qui a été présenté par le Directeur départemental du SDIS 24 le mardi 21 février 2017 au CIS de Brantôme-en-Périgord.

Il explique que deux propositions ont été proposées mais que celle retenue est celle à côté de l'entreprise Font Vendome.

Il énonce le plan financier qui représente pour La commune de la Chapelle Faucher 27 709.18 € possibilité de lissage en 4 ans.

Après en avoir délibéré

Le Conseil **Approuve** le principe du soutien financier de la commune de La Chapelle Faucher sous la forme d'une subvention d'équipement auprès du SDIS 24 pour un montant maximum de 27709,18 euros représentant sa quote part.

Précise que la répartition du montant financé par les communes ainsi que les modalités pratiques de liquidation et de versement des subventions, font l'objet d'une convention jointe en annexe 3 de la présente délibération, à signer entre le SDIS 24 et chacune des communes contribuant au financement de l'opération sur la base du montant net du coût d'objectif de l'opération joint en annexes 1 et 2.

Autorise Monsieur Le Maire à signer les actes relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération, y compris la convention.

Délibéré à l'unanimité

CANDELABRES AU PONT DE LA CHAPELLE FAUCHER

M. le Maire informe qu'il a reçu le devis pour les candélabres au pont de La Chapelle Faucher et demande si on peut le rajouter sur l'ordre du jour.

Le Conseil accepte d'ajouter cette délibération.

M. Le Maire informe que le devis du SDE24 pour la fourniture et la mise en œuvre de deux candélabres à proximité du pont (entrée bourg), est d'un montant de 3 647.68 € HT. Il demande au conseil d'en délibérer.

Après délibération, le Conseil approuve le devis du SDE24 pour les deux candélabres, autorise M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à effectuer les démarches nécessaires ainsi qu'à signer les documents relatifs à cette affaire

Délibéré à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

• **Tarifs salle polyvalente** Mme. Sylviane NÉE demande si on augmente le tarif de la salle polyvalente pour l'année 2017, elle détaille le nombre de réservations pour l'année 2015 et pour l'année 2016. Le Conseil décide de ne pas augmenter cette année le tarif de la salle polyvalente.

• **Réunion pour l'attribution des subventions des associations** La commission des associations se réunira le mercredi 29 mars à 20h00.

• **Projet d'un Columbarium dans l'ancienne chapelle du cimetière** M. Jean Pierre CHATEAUREYNAUD demande ce que l'on fait pour le columbarium. Le conseil décide de faire faire des devis pour le présenter lorsque la procédure d'abandon de l'ancienne chapelle sera close (novembre 2018, actuellement étude en cours pour connaître le propriétaire)

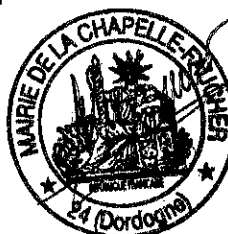
• **Montant du loyer du logement de l'ancien presbytère** M. Jean Pierre CHATEAUREYNAUD informe que la locataire du logement T3 de l'ancien presbytère s'en va. La locataire a des impayés de loyers. Il demande si on laisse le loyer à 400€ Le conseil décide de mettre le loyer à 410 €. Une délibération sera prise lors d'un prochain Conseil Municipal.

• **Feu d'artifice BREZAC** M. Claude BERSAC informe qu'un devis de la part de l'entreprise va nous parvenir. Ce sera le même prix que celui de l'année précédente, mais avec en plus une rampe (en compensation par rapport à celui de 2016). La demande est à faire un mois avant à la préfecture pour la déclaration du feu d'artifice.

• **Annuaire téléphonique pour les élections présidentielles et législatives** M. le Maire informe qu'il faut donner 3 contacts pour les élections prochaines. Il convient de désigner un 3ème contact. Ce sera M. Claude BERSAC.

• **Photocopieur du secrétariat de la mairie** M. Jean Pierre CHATEAUREYNAUD informe qu'il a reçu une proposition pour un nouveau photocopieur à la location par la société JEAPI. M. Bernard MOIRAND étudiera le dossier mais le devis ne semble pas intéressant.

M. le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23h08.



Le Maire,
Christian MAZIERE.